

Attentats de Trèbes et Carcassonne : le long et délicat travail d'indemnisation du 23 mars 2018

Alors que le suivi des victimes relève directement depuis juillet 2019, et la fermeture l'espace d'information et d'accompagnement (EIA), de France Victimes 11 Carcassonne, le fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) gère les dossiers d'indemnisations de 72 victimes.

La Cour des Comptes, dans un rapport rendu en janvier 2019, avait souligné son efficacité. Et reconnu la capacité du Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) de répondre au "défi constitué par les attentats de masse de 2015 et 2016", sur la base de systèmes d'indemnisation et d'accès aux soins pouvant "être considérés dans leur globalité comme parmi les plus larges au monde". Depuis le 23 mars 2018, le FGTI est devenu un des interlocuteurs des victimes des attentats de Trèbes et de Carcassonne.

Une structure dont le fonctionnement repose sur un principe intangible, rappelle son directeur général Julien Rencki : celui de "la réparation intégrale du préjudice". Une ambition fondée sur l'évaluation de deux préjudices : patrimoniaux, relatifs aux revenus perdus, aux dépenses nouvelles générées par l'acte de terrorisme subi ; et extrapatrimoniaux, liés aux atteintes personnelles subies, avec les possibles évaluations de déficit fonctionnel, d'atteinte à l'autonomie, de la souffrance endurée, du préjudice esthétique ou sexuel ou encore de celui d'agrément. Avec à l'esprit de Julien Rencki la délicatesse du sujet, pour ceux qui, directement ou indirectement, ont subi le pire : "Bien sûr qu'on ne répare pas la souffrance, la perte d'un être cher."

L'exemple du préjudice d'affection illustre à perfection la complexité du sujet : "Pour les ayants droit, les proches des victimes, la question est extrêmement sensible. Ça peut être mal perçu, comme si on chiffrait le coût d'une vie. Il n'est pas question de ça, bien évidemment."

Leur rappeler que cette solidarité nationale, ils y ont droit

Évidence qui pousse donc le FGTI à "une approche très fine, au cas par cas". Et la quête d'un subtil équilibre entre urgence de la situation et suivi au long cours : "L'objectif est de commencer à indemniser le plus tôt possible, avec des premières provisions : parce que très vite, il y a mille et un besoins, des frais." En ce mois de janvier 2020, près de deux ans après les attentats, 1,7 M€ a été versé ; le signe que les choses avancent, avec 405 000 € versés en juin 2018, 1,2 M€ réglés en mars 2019. Mais une autre réalité peut s'imposer : "Certains veulent aller très vite, mais d'autres choisissent de ne pas revenir vers nous dans l'immédiat. On ne veut jamais mettre la pression, mais sans les brusquer, leur rappeler que cette solidarité nationale, ils y ont droit." Subtil distinguo qui explique que, pour les attentats de Trèbes et Carcassonne, 51 des 72 personnes dont le statut de victime a été reconnu aient fait l'objet d'une offre d'indemni-

sation définitive, "acceptée par trois quarts d'entre eux, précise Julien Rencki. Mais cela signifie aussi que pour 21 autres, l'état de santé n'est pas consolidé selon les médecins experts, et qu'il est donc trop tôt pour évaluer les séquelles définitives. Ces victimes à qui on n'a pas encore pu faire d'offre définitives, ce sont donc souvent celles qui ont été les plus gravement atteintes. Dans l'attente de cette consolidation, nous leur versons naturellement les provisions nécessaires pour leur permettre de faire face à leurs besoins."

L'expertise médicale, on sait que c'est un moment difficile

Une nécessaire temporisation qui justifie que le FGTI passe par le versement de provisions, en attendant un chiffrage définitif. L'exercice est en effet délicat, notamment sur le plan psychologique : "Le préjudice économique est sans doute plus simple à évaluer. L'expertise médicale, on sait que c'est un moment difficile, qui réactive le traumatisme vécu par les victimes. Nous sommes très attentifs à ce que les victimes soient accueillies avec respect et bienveillance." Un principe qui explique qu'une "centaine de rendez-vous personnalisés, avec un chargé d'indemnisation dédié à chaque victime", ait été assurée par le FGTI à Carcassonne, dans les locaux de France Victimes, un partenaire "très précieux pour nous, avec qui on travaille main dans la main. On veut établir une relation personnalisée, qui permet de savoir si la situation se stabilise, si le temps fait son œuvre."

"Le retentissement du même événement peut être différent selon les victimes, souligne le directeur général. C'est pour ça qu'on mobilise des experts qui ont l'expérience de ce type de traumatisme. C'est aussi pour ça que la procédure est contradictoire, avec un médecin du choix de la victime, et un préjudice qui peut être débattu avec le médecin expert missionné par le FGTI." Avec à l'esprit l'hypothèse qu'un "deuil pathologique"

nécessite d'aller plus loin, dans une "expertise psychiatrique spécifique". Un cas qui illustre la nécessité pour le FGTI, qu'il est possible de saisir dans un délai de 10 ans après des faits de terrorisme, de "s'inscrire dans le temps long, d'être là dans la durée. On se doit de rester à l'écoute".

Le FGTI est financé par un prélèvement forfaitaire de 5,90 € sur les contrats d'assurance de biens et le produit des placements. Entre 1986, date de création du fonds, et 2014, 4 073 victimes d'actes de terrorisme avaient été prises en charge. Entre 2015 et 2017, le FGTI a pris en charge 5 623 personnes. Les indemnités versées sont passées de 6,5 M€ en 2014 à 23,4 M€ en 2015, 56,3 M€ en 2016 et 48,4 M€ en 2017

France Victimes 11 Carcassonne toujours dans l'accompagnement

Le 28 mars 2018, cinq jours après les attentats de Trèbes et Carcassonne, l'espace d'information et d'accompagnement (EIA) des victimes ouvrait ses portes au siège de France Victimes 11 Carcassonne. Rue Fédou s'établissait un guichet unique, ouvert par l'Etat, et animé par l'association habilitée par le ministère de la Justice. Juridiques, administratifs, sociaux et psychologiques, le site avait pour mission de répondre à tous les potentiels besoins, pour une prise en charge globale : de la mise en relation avec une multitude d'organismes (CPAM, Caf, Pôle emploi, centre des impôts, associations nationales de défense des victimes, avocats, notaires,...) à la constitution de dossiers en pas-

sant par des orientations liées aux besoins médicaux.

Un site carcassonnais doublé d'une déclinaison trébéenne, en place du 29 mars au 8 avril 2018. Le 5 juillet 2019, l'EIA du chef-lieu de l'Aude a fermé ses portes. En 16 mois, l'EIA aura tablé également sur une équipe pluridisciplinaire et les interventions de cinq associations d'aides aux victimes (ADIAV Montpellier, SAVIM Toulouse, ANAV Narbonne, France Victimes Perpignan et bien sûr Carcassonne) et de deux associations de victimes (association française des victimes du terrorisme et Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs). Un suivi au long cours, matérialisé par 309 contacts et la réception de 152 personnes au sein de l'EIA, avec au moins deux entretiens pour 83 d'entre elles. Au total, 549 entretiens auront ainsi été menés : 230 juridiques, 293 psychologiques, 10 sociaux et 16 lors des permanences tenus par des avocats.

Un accompagnement dont la fermeture de l'EIA n'a évidemment pas signifié la brutale clôture, puisque l'activité de l'espace a été transférée à France Victimes 11 Carcassonne, où un juriste, une psychologue, une secrétaire et des bénévoles continuent d'accompagner au plus près les victimes du 23 mars 2018.



CARCASSONNE

Hôpital : « le plan social » dénoncé

PAGE 3

CARCASSONNE

Un médecin alerte les têtes de liste

PAGE 2

CARCASSONNE

12 mois ferme pour le cambrioleur

PAGE 5

L'INDÉPENDANT

CARCASSONNE

Mercredi 5 février 2020 • N°36 • Espagne 1,80€ • France 1,30€

lindependant.fr

Attentats du 23 mars : l'indemnisation se poursuit

TRÈBES ET CARCASSONNE. 1,7 M€ versé par le fonds d'indemnisation, qui suit 72 dossiers de victimes. PAGE 3

CONQUES/ORBIEL

Rieu sec : dossier complexe

PAGE 9

CHALABRE

La Sécurité civile mise à l'honneur

PAGE 12

P.-O.

L'état de la RN116 se dégrade

PAGE EUROREGION

SANTÉ

Un virus menace les tomates

PAGE FRANCE

DÉPAKINE

Sanofi mis en examen

PAGE FRANCE/INTERNATIONAL

Les vœux de L'Indépendant à ses correspondants audois



Hier, à Lézignan-Corbières, les correspondants audois étaient réunis pour la traditionnelle cérémonie des vœux. L'occasion de rappeler les accomplissements de 2019 et de renouveler l'objectif de « rendre l'information accessible au plus grand nombre ». Photo Christophe Barreau PAGE 6

Le site d'offre d'emploi du GROUPE

VOUS CHERCHEZ VOTRE FUTUR JOB...

De nombreuses offres d'emploi près de chez vous...

Rendez-vous sur www.Occitanie-emploi.fr

Votre emploi en région



ATTENTATS DE TRÈBES ET CARCASSONNE

Le délicat processus d'indemnisation des victimes du 23 mars 2018

Le fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) gère les dossiers des 72 victimes reconnues des attentats.

La Cour des Comptes, dans un rapport rendu en janvier 2019, avait souligné son efficacité. Et reconnu la capacité du Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) de répondre au « défi constitué par les attentats de masse de 2015 et 2016 », sur la base de systèmes d'indemnisation et d'accès aux soins pouvant « être considérés dans leur globalité comme parmi les plus larges au monde ». Depuis le 23 mars 2018, le FGTI est devenu un des interlocuteurs des victimes des attentats de Trèbes et de Carcassonne.

« Cette solidarité nationale, ils y ont droit »

sibles évaluations de déficit fonctionnel, d'atteinte à l'autonomie, de la souffrance endurée, du préjudice esthétique ou sexuel ou encore de celui d'agrément. Avec à l'esprit de Julien Rencké la délicatesse du sujet, pour ceux qui, directement ou indirectement, ont subi le pire : « Bien sûr qu'on ne répare pas la souffrance, la perte d'un être cher. » L'exemple du préjudice d'affection illustre à perfection la complexité du sujet : « Pour les ayants droit, les proches des victimes, la question est extrêmement sensible. Ça peut être mal perçu, comme si on chiffrait le coût d'une vie. Il n'est pas question de ça, bien évidemment. »

Evidence qui pousse donc le FGTI à « une approche très fine, au cas par cas ». Et la quête d'un subtil équilibre entre urgence de la situation et suivi au long cours : « L'objectif est de commencer à indemniser le plus tôt possible, avec des premières provisions : parce que très vite, il y a mille et un besoins, des frimés. » En ce mois de

janvier 2020, près de deux ans après les attentats, 1,7 M€ a été versé ; le signe que les choses avancent, avec 405 000 € versés en juin 2018, 1,2 M€ réglés en mars 2019. Mais une autre réalité peut s'imposer : « Certains veulent aller très vite, mais d'autres choisissent de ne pas revenir vers nous dans l'immédiat. On ne veut jamais mettre la pression, mais sans les brusquer, leur rappeler que cette solidarité nationale, ils y ont droit. » Subtil distinguo qui explique que, pour les attentats de Trèbes et Carcassonne, 51 des 72 personnes dont le statut de victime a été reconnu aient fait l'objet d'une offre d'indemnisation définitive, « acceptée par trois quarts d'entre eux », précise Julien Rencké. Mais cela signifie aussi que pour 21 autres, l'état de santé n'est pas consolidé selon les médecins experts, et qu'il est donc trop tôt pour évaluer les séquelles définitives. Ces victimes à qui on n'a pas encore pu faire d'offres définitives, ce sont donc souvent celles qui ont été les plus gravement atteintes. Dans l'attente de cette consolidation, nous leur versons naturellement les provisions nécessaires pour leur permettre de faire face à leurs besoins. » Une nécessaire temporisation qui jus-



1,7 M€ d'indemnisation a pour l'instant été versé. Photo Charles Boyer

titif que le FGTI passe par le versement de provisions, en attendant un chiffre définitif. L'exercice est en effet délicat, notamment sur le plan psychologique :

« L'expertise médicale, un moment difficile »

« Le préjudice économique est sans doute plus simple à évaluer. L'expertise médicale, on sait que c'est un moment difficile, qui réactive le traumatisme vécu par les victimes. Nous sommes très attentifs à ce que les victimes soient accueillies avec respect et bienveillance. » Un principe qui explique qu'une « centaine de rendez-vous personnalisés, avec un chargé d'indemnisation dédié à chaque victime », ait été assurée par le FGTI à Carcassonne, dans les locaux de France Victimes, un partenaire « très précieux pour nous, avec qui on travaille main dans la main. On veut établir une relation personnalisée, qui permet de savoir si la situation se stabilise, si le temps fait son œuvre. » La retenue de l'indemnisation peut être différente selon les victimes, souligne le directeur général. C'est pour ça qu'on mobilise des ex-

plets qui ont l'expérience de ce type de traumatisme. C'est aussi pour ça que la procédure est contradictoire, avec un médecin du choix de la victime, et un préjudice qui peut être débattu avec le médecin expert missionné par le FGTI. » Avec à l'esprit l'hypothèse qu'un « deuil pathologique » nécessite d'aller plus loin, dans une « expertise psychiatrique spécifique ». Un cas qui illustre la nécessité pour le FGTI, qu'il est possible de saisir dans un délai de 10 ans après les faits, de « s'inscrire dans le temps long, d'être là dans la durée. On se doit de rester à l'écoute. »

A. Ca.

Le FGTI est financé par un prélèvement forfaitaire de 5,90 € sur les contrats d'assurance de biens. Entre 1986, date de création du fonds, et 2014, 4 073 victimes d'actes de terrorisme avaient été prises en charge ; puis 5623 entre 2015 et 2017. Les indemnités versées sont passées de 0,5 M€ en 2014 à 23,1 M€ en 2015, 56,3 M€ en 2016 et 48,4 M€ en 2017.

France Victimes toujours présent pour l'accompagnement

Le 28 mars 2018, cinq jours après les attentats, l'espace d'information et d'accompagnement (EIA) des victimes ouvrait ses portes au siège de France Victimes 11 Carcassonne. Rue Fédoù s'établissait un guichet unique, ouvert par l'Etat, et animé par l'association habilitée par le ministère de la Justice. Juridiques, sociaux, administratifs et psychologiques, le site avait pour mission de répondre à tous les potentiels besoins, pour une prise en charge globale : de la mise en relation avec une multitude d'organismes (CPAM, Caf, Pôle emploi, centre des impôts, avocats, notaires...) à la

constitution de dossiers en passant par des orientations liées aux besoins médicaux. Un site carcassonnais doublé d'une déclinaison trébéenne, en place du 29 mars au 8 avril 2018. Le 5 juillet 2019, l'EIA du chef-lieu de l'Aude a fermé ses portes. En 16 mois, l'EIA aura labellé également sur les interventions de cinq associations d'aides aux victimes (ADIAV Montpellier, SAVIM Toulouse, ANAV Narbonne, France Victimes Perpignan et bien sûr Carcassonne) et de deux associations de victimes (association française des victimes du terrorisme et Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents

collectifs). Un suivi au long cours, matérialisé par 309 contacts et la réception de 152 personnes au sein de l'EIA. Au total, 549 entretiens auront été menés : 230 juridiques, 293 psychologiques, 10 sociaux et 16 lors des permanences tenues par des avocats. Un accompagnement dont la fermeture de l'EIA n'a évidemment pas signifié la brutale clôture, puisque l'activité de l'espace a été transférée à France Victimes 11 Carcassonne, où un juriste, une psychologue, une secrétaire et des bénévoles continuent d'accompagner au plus près les victimes du 23 mars 2018.

CARCASSONNE

Action matinale devant l'hôpital sur fond de crise

Les syndicats hospitaliers ont organisé une action, hier matin, pour sensibiliser les usagers du CH de Carcassonne aux vagues de « restructurations » et aux « suppressions de postes » en cours.

La crise profonde et durable qui traverse l'hôpital public en France a des répercussions à Carcassonne, où les mesures d'économie envisagées par la direction du centre hospitalier (CH) crispent les syndicats et le personnel. En particulier, la suppression annoncée du service hôtellerie-restauration. Selon les syndicats FO et CGT Santé, 18,6 postes de contractuels vont être supprimés. Les 15 autres employés restants sont titulaires et seront affectés à de nouvelles tâches.

Alors hier matin, le personnel de ce service et les représentants syndicaux de l'hôpital se sont positionnés à l'entrée du parking du CH, devant le portail, pour distribuer aux usagers une lettre ouverte. Un courrier dans lequel ils alertent sur la dégradation de la prise en charge des malades si le service était amené à disparaître. « Ces personnes, que demain nous ne verrons plus, sont ceux qui gérent les repas des usagers, de nos proches ! Sans eux, ce sont les soignants, déjà déboussés qui devront distribuer les repas », écrivent les organisations syndicales. Une action plutôt bien reçue par les usagers et leurs familles puisque tous ont pris le

temps de discuter avec les délégués. « Beaucoup étaient déjà informés par les biais des médias et connaissent la situation de l'hôpital », précise Dominique Landais, le secrétaire général CGT du CH.

Cette situation justement : « un plan social déguisé », dénoncent FO et la CGT, qui considèrent la réorganisation du service hôtellerie comme la partie émergée de l'iceberg. « Nous avons déjà perdu 70 équivalents temps plein en 3 ans et là, le plan de retour à l'équilibre prévoit la suppression de 84 équivalents temps plein sur cinq ans. L'hôtellerie, ce n'est que le début », indique Michael Laurent, pour Force ouvrière. Et Bruno Izard, délégué FO régional de sursencherir : « Les services oncologie et pneumologie vont être regroupés, ce qui va donner lieu à des suppressions de lits et donc des suppressions de postes. »

« Un plan social déguisé » au sein du service public

La cause de ces restructurations : le déficit abyssal du centre hospitalier de Carcassonne, aujourd'hui chiffré à 13 millions d'euros. Or, pour les syndicats, la diminution des effectifs n'est pas la seule solution pour résoudre le problème. « L'Anap (Agence nationale d'appui à la performance, NDLR) qui



Mobilisation devant le centre hospitalier hier matin pour sensibiliser les usagers à la restructuration en cours au sein du service hôtellerie. Photo Nathalie Arven-Vols

a réalisé un audit au CH montre que nous ne facturons pas à hauteur de 3 M€ par an pour les chambres particulières. Si on multiplie ce chiffre sur 5 ans, on dépasse le déficit actuel. Mais le Coperno (Comité Interministériel de Performance et de la Modernisation de l'Offre de Soins, NDLR) nous interdit de recouvrir le déficit par des bénéfices ou une augmentation de l'activité », détaille Bruno Izard. Et d'en conclure

que « l'argent est là. On n'a juste pas le droit de le ramasser. » « L'objectif n'est pas de sauver l'hôpital mais de licencier des gens, alors que les soignants travaillent déjà dans des conditions déplorables dans certains services », ajoutent les organisations, qui estiment que l'hôpital, plus encore que d'autres services publics, « est l'affaire de tous ».

Lauro Marnet